



HAL
open science

Les conditions d'émergence de projets de développement local au sein des associations d'immigrés marocains en France

Antoine Dumont

► **To cite this version:**

Antoine Dumont. Les conditions d'émergence de projets de développement local au sein des associations d'immigrés marocains en France. Mohamed CHAREF et Patrick GONIN. Emigrés - immigrés dans le développement local, Agadir (Maroc): Editions Sud-Contact, pp.207-232, 2005. halshs-00610174

HAL Id: halshs-00610174

<https://shs.hal.science/halshs-00610174>

Submitted on 21 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRÉS MAROCAINS EN FRANCE

Antoine DUMONT*

INTRODUCTION

Les projets de développement local portés par des associations de migrants ont émergé récemment en France, d'abord dans les pratiques associatives elles-mêmes et de manière plus récente encore dans l'espace public. La nouveauté de ce type de projets peut s'expliquer par les changements dans la politique migratoire nationale et européenne, dans la composition sociologique des populations immigrées, mais aussi par les évolutions dans les pays d'origine.

Cette communication a un objet assez restreint : elle porte sur les facteurs qui favorisent et sur ceux qui font obstacle à ces projets associatifs de développement local. Seules les associations de Marocains en France sont abordées ici, comme trame de fond du propos et comme exemples ponctuels. Ces exemples sont tirés du travail de recherche mené depuis deux ans dans le cadre d'une thèse portant sur le mouvement associatif marocain en France, sur ses dynamiques internes et ses orientations vers le pays d'origine. L'enquête de terrain englobe donc toutes les associations d'immigrés marocains et pas seulement celles que l'on qualifie de « développementalistes ». De fait, le développement peut être présent au travers d'une multitude de petits projets, sans être nécessairement la raison pour laquelle, au départ, telle ou telle association s'est créée. Prenons un exemple : une association d'un quartier de la ville de Nantes, créée en 1983, fut longtemps axée principalement sur l'organisation de fêtes et d'échanges culturels dans son quartier ; elle ne s'est décidée qu'en 2000 à lancer un projet de développement local, en partenariat avec une association de la commune rurale de Sidi Yahia près d'Oujda (province

* Doctorant, laboratoire MIGRINTER, CNRS UMR 6588, Université de Poitiers.
adumont@univ-poitiers.fr

de l'Oriental). Ce projet est né au hasard d'une rencontre. Il semblait facilement réalisable puisque basé sur une aide matérielle et un échange culturel. Mais il n'a pu être mené à son terme. Nous verrons plus loin les difficultés que ses membres ont rencontrées, et ce malgré la mobilisation de plusieurs acteurs associatifs et institutionnels.

Le développement sera donc considéré comme l'un des multiples projets que peuvent conduire les associations d'immigrés. Le terme de développement est compris au sens large et englobe, par exemple, les envois de matériels scolaires ou médicaux, les soutiens logistiques, les offres de formation à la vie associative, les échanges culturels, en particulier entre les jeunes générations, etc. Autrement dit, le terme désigne ici tout ce qui contribue à améliorer les conditions de vie de la population marocaine.

Le deuxième point important à préciser, c'est que l'angle choisi pour étudier ces projets associatifs est centré sur l'espace français, c'est-à-dire sans considérer l'impact réel de ces projets sur place. Cet impact doit bien sûr être mesuré, puisque chacun sait qu'un projet de développement qui n'est pas évalué, qui n'est pas l'objet d'un suivi, ne pourra pas être un projet efficace et durable. Mais mon intérêt personnel se porte surtout sur ce qui est en amont du projet, sur les éléments qui le favorisent et ceux qui le freinent. C'est donc une contribution limitée à l'étude de la question des rapports entre migrations et développement. Par exemple, le fonctionnement interne des associations développementalistes ne sera pas étudié en détail.

Quand on parle de la contribution des immigrés au développement de leur pays d'origine, c'est souvent avec la volonté de faire éclater certains clichés, notamment celui qui voudrait que les immigrés tirent de leur présence à l'étranger bien plus d'avantages que de contraintes : cette idée ignore évidemment les conditions d'existence concrètes des immigrés et surtout, concernant notre sujet, elle ignore totalement le soutien économique que les immigrés assurent vis-à-vis de la famille restée au pays et vis-à-vis de leur village d'origine. Il existe un autre stéréotype, plus élaboré : il explique d'abord l'immigration par les problèmes de développement dans le pays de départ, ce qui est en grande partie vrai ; mais, ensuite, il va au-delà de ce constat en affirmant que l'immigration contribue à aggraver les problèmes du pays de départ (selon une logique de cercle vicieux) et, enfin, que le développement de ce pays ferait diminuer l'émigration de manière automatique. Ce dernier point est une fausse évidence : les travaux de Georges Tapinos, par exemple, ont montré qu'un développement socio-économique plus important dans les

pays de départ ne suffirait pas à inverser les flux migratoires entre l'Europe et le Maghreb¹. En effet, à court terme, le développement d'un pays s'accompagne de migrations plus importantes des campagnes vers les villes, puis des villes vers l'étranger, et ces flux ne ralentissent que lorsque la productivité agricole a suffisamment augmenté ou lorsque la pression démographique est moins importante. Ce n'est qu'à long terme que ces flux peuvent s'inverser. Cette fausse idée est assez bien connue. Au-delà de ces quelques clichés, des erreurs d'analyse sont aussi commises par le chercheur qui se penche sur cette question des rapports entre migrations et développement. Je vais en détailler deux.

La première erreur est de raisonner uniquement en termes de montant des transferts financiers. En étudiant un projet associatif de développement, l'observateur peut se focaliser sur la quantité de subventions obtenues. C'est l'un des principaux soucis des acteurs associatifs eux-mêmes. Mais si « l'argent est le nerf de la guerre » et qu'il est indispensable à tout projet, il n'est pas la seule dimension de l'action associative ; ce n'est pas non plus la dimension la plus intéressante à étudier, y compris en termes de développement, parce que la spécificité associative réside justement dans la réciprocité, la coopération et la solidarité qui s'instaurent dans les échanges entre les individus. Si, par exemple, une association d'immigrés veut proposer une aide à la formation des acteurs associatifs au Maroc, le financement sera nécessaire (ne serait-ce que pour financer les allers et retours), mais cette formation ne sera réussie que s'il y a un engagement moral des uns envers les autres, voire une communauté d'objectifs. Sans doute cette remarque se justifie davantage pour les projets de développement des ressources humaines locales que pour les projets d'accès à l'énergie et d'amélioration des infrastructures. Mais, de manière générale, centrer l'analyse et le débat sur le montant des transferts, y compris associatifs, est une erreur puisque, de toute façon, les Organisations de Solidarité Issues de l'Immigration (OSIIM) seront toujours moins riches que les Organisations de Solidarité Internationale (OSI) et, *a fortiori*, que les Organisations Internationales (OI).

La deuxième erreur consiste à interroger les associations sur les raisons profondes qui les poussent à conduire des projets de développement au pays d'origine. Cette question de la motivation est souvent posée avec soupçon : c'est le cas des institutions qui craignent

¹ Parmi nombre de ses publications relatives à ce sujet, cf. TAPINOS Georges, 1996, *Développement, coopération et migrations internationales : l'Union européenne et le Maghreb*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 49 p.

que derrière des projets de développement local se cachent des motivations plus politiques, qui pourraient perturber l'ordre social ou remettre en cause l'action des pouvoirs publics ; mais c'est aussi le cas des autres associations en France (et surtout des OSI) qui peuvent craindre une remise en cause de leur quasi-monopole sur les problèmes liés au (sous) développement. Ces organisations déjà installées dans ce type de projets peuvent voir les associations d'immigrés comme des concurrentes sur le marché du développement local. Heureusement, plusieurs exemples de coopération fructueuse entre ces deux types d'organisations démentent ce constat pessimiste (nous en verrons quelques-uns). Mais pourquoi faudrait-il connaître les motivations des immigrés à contribuer au développement de leur pays d'origine ? Et surtout, en quoi ces motivations seraient-elles si différentes de celles des associations franco-françaises ? Comme le remarquait Reynald Blion, de l'Institut Panos de Paris, cette question de la motivation, curieusement, les organisations de solidarité internationale (CCFD, Arcade...) ne se la posent plus². Pourquoi les immigrés devraient-ils eux se la poser ? Cette question rejoint le problème plus général de la reconnaissance des immigrés en tant qu'acteurs du développement de leur pays d'origine.

Ce n'est donc pas la question des motivations qui sera posée ici, mais plutôt cette question de la reconnaissance, abordée au travers de l'analyse des éléments qui favorisent et de ceux qui font obstacle aux projets de développement local des associations de migrants. Ces différents facteurs seront regroupés autour de trois concepts ou notions issus des sciences politiques, qui correspondent aux trois échelles de l'analyse : l'espace transnational, les deux espaces nationaux et, enfin, le champ associatif français. Dans un premier temps, le concept « d'espace social transnational » permettra de prendre conscience du rôle joué par la circulation de valeurs, d'idées et d'informations entre les deux pays, tout en distinguant le rôle spécifique des associations dans le développement, par rapport à celui des individus et des familles. La seconde partie sollicitera le concept de « structure des opportunités politiques », afin de comprendre les facteurs institutionnels nationaux, en France et au Maroc, qui favorisent ou qui freinent les initiatives des immigrés. Enfin, la dernière partie s'intéressera aux facteurs propres à la vie associative en France, autrement dit aux conséquences du mode d'insertion des associations d'immigrés marocains dans ce champ associatif français. En effet,

² Intervention à une table ronde sur le thème « Immigration et développement », Maison des Citoyens du Monde, Nantes, 12 Novembre 2002. M. Blion est responsable du programme « Migrations internationales et médias » (MIME) de l'Institut Panos de Paris.

cette insertion influe directement sur la visibilité des associations, sur l'expérience des immigrés dans le montage de projets, sur leur capacité à mobiliser des soutiens associatifs. Les notions de « capital social » et de « répertoire d'action » aideront à décrire cette insertion.

Pour introduire les deux premières parties, deux constats doivent être faits, l'un sur les associations d'immigrés, l'autre sur la nouveauté de leurs projets de développement local. Selon le recensement effectué par la Fondation Hassan II, il y aurait environ 600 associations d'immigrés marocains en France³. Leur répartition spatiale correspond en grande partie à celle de l'immigration marocaine, avec des pôles de concentration parfois anciens (par exemple le Nord-Pas-de-Calais, les Hauts-de-Seine) et d'autres plus récents où l'immigration reste diffuse (par exemple les Pays-de-la-Loire). Il faut insister sur l'extrême diversité de ces associations, qui se traduit dans leur lieu, dans leur date de création, et surtout dans leur composition socioprofessionnelle, leur taille, leurs domaines d'intervention, les sources de leur financement, leurs objectifs généraux, etc. Face à cette diversité, quelques tendances sur le moyen terme peuvent être observées : l'attrait pour le développement local au pays d'origine en est une. Il se mesure par le nombre de projets en cours de réalisation et par la visibilité que ces projets acquièrent dans l'espace public. Historiquement, les Marocains ne sont pas la première population immigrée à avoir initié ce type de projets associatifs : dans le cas de la France, ce sont davantage les Sénégalais et les Maliens qui font figure de précurseurs. Mais aujourd'hui les Marocains occupent une place non négligeable dans les discours sur les liens entre migrations et développement. Cette importance nouvelle s'explique évidemment par le nombre de projets réalisés ou en cours de réalisation, mais aussi par le nombre de Marocains présents à l'étranger (au moins deux millions) et par la densité des liens qu'ils entretiennent avec le pays d'origine. Ces deux éléments font des immigrés marocains une population porteuse d'espoirs, de perspectives et de plus en plus perçue comme une actrice indispensable au développement du pays d'origine.

³ Source : <http://www.alwatan.ma/html/Associations/index.asp>. D'après l'enquête de terrain, ce nombre est surévalué. Sur ce site, il est précisé que la Fondation Hassan II « entend développer des relations permanentes de concertation, de coopération et de soutien » et, pour ce faire, propose aux associations de remplir en ligne un formulaire d'inscription à un futur répertoire national.

TRANSFERTS MIGRATOIRES ET CIRCULATION DES VALEURS, DES IDÉES ET DES INFORMATIONS DANS L'ESPACE SOCIAL TRANSNATIONAL FRANCO-MAROCAIN

Avant d'initier un projet de développement local, les associations prennent connaissance des problèmes, des carences et des besoins dans le pays, la région ou le village d'origine. Rappelons ici que les populations immigrées depuis un certain nombre d'années peuvent garder à l'esprit une image faussée de la vie quotidienne au pays : elles sous-estiment parfois la portée des changements politiques, sociaux, culturels intervenus depuis leur départ. Elles prennent conscience de ce décalage lors de retours à l'occasion des vacances d'été, de démarches administratives ou de fêtes familiales (ces trois occasions pouvant bien sûr être superposées). D'autres sources d'information, non directes, existent, notamment celles qui proviennent des flux immatériels. Parmi eux figurent en bonne place les médias écrits et audiovisuels (journaux, magazines, radios, télévisions, sites Internet) mais également tous les moyens de communication modernes (courrier postal et électronique, téléphone, satellites) dont le rôle est grandissant dans la production et l'échange d'informations entre les deux pays.

Pour prendre en compte l'ensemble de ces flux matériels et immatériels qui circulent entre deux espaces distincts, nous utiliserons le terme d'« espace social transnational ». Ce concept est au centre de plusieurs travaux en sciences sociales parce qu'il permet d'aller au-delà du simple raisonnement en termes de flux et de stocks. En fait, il introduit l'idée selon laquelle l'augmentation de la circulation internationale d'idées, de produits, d'informations et de valeurs (ce que l'on nomme la globalisation) contribue à la construction de nouveaux espaces sociaux. Les migrations internationales sont évidemment au cœur de ce phénomène, elles en sont même la dimension la plus visible, la plus concrète. C'est particulièrement le cas pour l'immigration marocaine dont on connaît l'importance quantitative et le fait qu'elle entretient des liens forts et de toute nature avec le pays d'origine. Autrement dit, en reprenant la définition donnée par Thomas Faist (2000 : 200)⁴, les espaces sociaux transnationaux sont constitués par l'ensemble des relations qui se nouent entre cinq acteurs : les gouvernements du pays d'immigration et du pays d'émigration, les organisations issues des sociétés civiles de ces deux pays

⁴ FAIST Thomas, 2000, *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*, Clarendon Press, Oxford, 380 p.

et, enfin, le « groupe transnational » lui-même, à savoir les migrants, les réfugiés et les minorités nationales, ethniques et religieuses.

Ces observations générales sur l'espace social transnational, ici franco-marocain, nous amènent à poser une série de questions. Quelle place tient l'idée de développement local au sein des flux quotidiens qui composent cet espace ? Sa promotion est-elle plus présente sur un type de média que sur un autre ? Quelles conséquences cela a-t-il pour les associations d'immigrés ? Est-ce qu'elles tirent des avantages concrets de la pratique de cet espace social transnational ? Nous essaierons de répondre à ces questions tout au long de l'intervention. Mais pour donner plus de consistance au concept d'« espace social transnational », trois exemples précis seront abordés : les retours annuels, les sites internet des associations et l'apparition d'un embryon de champ associatif transnational.

Prenons les retours annuels d'été. Sans eux, le concept d'espace social transnational perdrait tout son sens. Selon T. Faist, ces retours temporaires et définitifs sont aussi importants que les transferts monétaires dans la construction des groupes transnationaux. Tout d'abord, ces retours sont l'occasion pour les émigrés d'accomplir un certain nombre d'actions spécifiques : prendre part aux fêtes familiales et religieuses, offrir des cadeaux, revendre des produits étrangers à un prix inférieurs à ceux pratiqués au Maroc, soutenir financièrement les membres de la famille demeurés au Maroc, contrôler l'état d'avancement d'un chantier de construction d'une maison familiale, régler des problèmes liés à leurs situations administratives particulières (nationalité d'un enfant, droit à la retraite, etc.). La quantité des tâches à accomplir fait de ces séjours d'été bien autre chose que des vacances. À cette occasion, les émigrés expriment leur attachement au pays, au village d'origine, ils apportent une aide matérielle, financière et morale à leurs familles, à leur voisinage. Mais ils amènent aussi avec eux de nouveaux comportements, de nouvelles valeurs. Il ne s'agit pas seulement de manière de s'habiller, de se nourrir ou de se loger. Il s'agit aussi de valeurs liées à la qualité de la vie, à la préservation de l'environnement : par exemple, M. Charef (1999)⁵ citait le cas d'émigrés revenus au pays l'été qui ont porté plainte contre des potiers qui brûlaient des pneus dans leurs fours, ce qui causait une pollution de l'air. Il peut aussi s'agir de valeurs liées à l'éducation : des travaux portant sur les taux de scolarisation ont montré que les familles d'émigrés attachaient plus d'importance que les

⁵ CHAREF Mohamed, 1999, « La circulation migratoire marocaine », in *La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée*, rapport final, Migrinter, Poitiers / Strasbourg.

autres à l'éducation comme instrument de promotion sociale de l'individu. Enfin, un troisième exemple de nouvelle valeur introduite par les émigrés est d'ordre familial : Y. Courbage⁶ a en effet démontré que la baisse du taux de fécondité des femmes marocaines était en grande partie imputable à l'émigration, qui peut devenir un vecteur de diffusion de la norme « occidentale » de la famille restreinte. Ces trois questions (l'environnement, l'éducation et la fécondité) touchent évidemment au développement local et montrent un peu le rôle que les émigrés peuvent avoir, individuellement, dans sa promotion. Mais qu'en est-il des associations d'émigrés ? Les transferts matériels et immatériels, effectués à l'échelle individuelle et familiale, sont-ils aussi présents à l'échelle collective, plus précisément associative ? Autrement dit, les associations d'émigrés s'appuient-elles sur ces transferts pour les rendre plus efficaces en termes de développement local ? Essaient-elles de les canaliser ou, à l'inverse, les associations opèrent-elles d'autres types de transferts ? Ces questions de mobilisation des transferts par les associations sont complexes ; de plus, elle dépasse l'objet initial de cette contribution. On peut juste préciser que certains transferts sont spécifiques aux associations (ceux de compétences, de savoir-faire, de techniques) tandis que d'autres (financiers, matériels, culturels) sont présents à toutes les échelles, individuelle, familiale, associative, institutionnelle.

Ce qui vient d'être dit sur les transferts opérés dans l'espace social transnational montre bien son importance quantitative et qualitative. Mais le développement local suppose autre chose que de simples transferts d'un pays à un autre : d'une part, le développement procède d'une démarche collective, concertée des acteurs (ceux de l'espace social transnational auxquels s'ajoute la population locale, non organisée ni représentée dans la société civile) ; d'autre part, le développement est basé sur une volonté axée sur le long terme, contrairement à des transferts financiers effectués au coup par coup,

⁶ COURBAGE Youssef, 1996, « Le Maroc de 1962 à 1994 : fin de l'explosion démographique ? », *Maghreb-Machrek*, n°153, Juillet-Septembre, pp. 69-87. L'auteur démontre clairement que la baisse de la fécondité (qui était de 3,28 en 1994) n'est pas due aux évolutions des déterminants habituels : le niveau d'instruction, par exemple, n'a pas progressé aussi vite puisque deux tiers des femmes sont encore analphabètes ; de même, le statut de la femme est resté inchangé, malgré les tentatives de réforme du Code du statut personnel (*mudawana*) ; enfin, le niveau de vie n'a guère progressé. Pour M. Courbage, c'est donc au contact des émigrés que les comportements démographiques ont évolué, d'abord dans les villes, y compris par mimétisme dans les familles non touchées par la migration, puis, « par effet de diffusion, la fécondité du monde rural a largement suivi le mouvement » (*Ibid.* : 82), même si la différence entre les taux de fécondité urbains et ruraux demeure élevée (1,69).

selon les aléas de la conjoncture, ou contrairement à la transmission involontaire, inconsciente, de valeurs liées à la « modernité ». C'est là que réside la grande différence entre l'échelle individuelle ou familiale et l'échelle associative des transferts : dans la concertation, le volontarisme et le long terme que supposent les projets de développement local. Ces différences expliquent pourquoi les projets associatifs de développement local ont autant besoin d'être visibles dans l'espace public des deux pays et d'avoir accès aux informations qui circulent dans ces espaces. Nous allons donc maintenant chercher à comprendre le rôle des moyens modernes de communication dans l'élaboration et la réalisation de ce type de projets. Concernant la circulation des informations dans l'espace social transnational, deux questions se posent et nous n'y répondrons que partiellement, à l'aide d'exemples. Premièrement, quelle place tiennent les projets de développement local des émigrés dans les médias (en prenant l'exemple d'un hebdomadaire marocain) ? Deuxièmement, est-ce que les associations d'immigrés ont recours, depuis la France, aux médias (et notamment à l'Internet) pour promouvoir leurs projets de développement local ?

Pour répondre à la première question, je prendrai un court exemple tiré de la presse marocaine. Selon mes observations, le développement économique et social est un sujet de plus en plus présent dans les articles des magazines et journaux marocains. Bien sûr, les angles d'approche diffèrent selon le titre de presse étudié ou le sujet traité : celui-ci peut être l'état d'avancement de tel ou tel grand chantier, qu'on évoque à l'occasion d'une visite royale ; il peut aussi être la présentation d'une initiative de développement local, émanant des autorités ou de la société civile, voire des deux conjuguées ; il peut aussi porter sur une nouvelle réglementation, un projet de loi, etc. Dans le cadre de mon sujet de thèse, j'ai réalisé une revue de presse de *Maroc Hebdo International* couvrant les deux dernières années. S'il fallait justifier ce choix, je dirais que ce titre m'a semblé assez indépendant des partis et du Palais, qu'il est largement diffusé et disponible en France (et pas seulement à Paris) et, enfin, que ses archives sont en libre accès sur son site web. En choisissant les articles selon trois thèmes, j'ai obtenu la répartition présentée dans le tableau 1.

Le thème 2 réunit les articles qui traitent de la démocratisation sous l'angle soit du développement soit de la vie associative, l'angle politique au sens strict (élections, partis, syndicats) étant exclu. Le thème 1 réunit les articles portant sur les migrations, à l'exception de ceux qui parlent des conditions de vie des Marocains à l'étranger, qui sont compris dans le thème 3 (celui-ci comptant aussi des articles sur

Tableau 1 : Répartition des articles parus dans Maroc Hebdo International en 2001 et en 2002 selon le thème traité

Mois et numéros	THÈME 1 <i>Migrations marocaines et politiques migratoires</i>	THÈME 2 <i>Démocratisation et vie associative au Maroc</i>	THÈME 3 <i>Marocains en France, racisme, personnalités</i>
Année 2001			
Janvier, n° 446 à 448	1	2	0
Février, n° 449 à 453	2	1	0
Mars, n° 454 à 457	1	1	0
Avril, n° 458 à 462	0	6	0
Mai, n° 463 à 466	2	1	0
Juin, n° 467 à 470	3	0	0
Juillet, n° 471 à 474	0	0	0
Août, n° 475	1	0	0
Septembre, n° 476 à 478	2	0	0
Octobre, n° 479 à 483	1	2	2
Novembre, n° 484 à 487	0	2	2
Décembre, n° 488 à 491	1	0	0
Total des articles	14	15	4
Pourcentage	42,4 %	45,5 %	12,1 %
Année 2002			
Janvier, n° 492 à 495	2	1	1
Février, n° 496 à 499	0	0	4
Mars, n° 500 à 503	1	1	1
Avril, n° 504 à 508	2	0	0
Mai, n° 509 à 512	1	0	2
Juin, n° 513 à 516	2	0	0
Juillet, n° 517 à 521	7	5	5
Août, n° 522	1	0	0
Septembre, n° 523 à 526	1	0	3
Octobre, n° 527 à 530	0	0	2
Novembre, n° 531 à 534	1	1	0
Décembre, n° 535 à 538	2	4	1
Total des articles	20	12	19
Pourcentage	39,2 %	23,5 %	37,3 %
Année 2001 - 2002			
Total des articles	34	27	23
Pourcentage	40 %	32 %	27 %

Source : Enquête personnelle à partir du site Internet : <http://www.maroc-hebdo.press.ma>

des personnalités franco-marocaines politiques, médiatiques, artistiques et sportives). On observe ainsi que pour l'année 2001, le thème 2 compte autant d'articles que le thème 1. Ce qui signifie que la question du développement comme vecteur de démocratie et comme champ d'intervention associative est reconnue publiquement et a la même importance quantitative que les politiques migratoires et l'immigration clandestine. Pour l'année 2002, le déséquilibre observé entre le thème 2 et les deux autres s'explique largement par la parution, en juillet, d'un numéro spécial consacré aux Marocains Résidant à l'Extérieur (MRE), dont les articles se retrouvent dans les thèmes 1 et 3.

Le moyen d'information et de communication le plus adapté à l'espace social transnational est, à l'évidence, le réseau Internet. Il n'est pas question ici d'étudier toutes les implications que son utilisation peut avoir pour les associations d'immigrés. Je vais juste évoquer les projets de développement local que j'ai repérés sur les sites web d'associations d'immigrés marocains, puis en tirer quelques conséquences. Les premiers à avoir créé des sites Internet au sein de la communauté marocaine immigrée sont les scientifiques et plus largement les universitaires (étudiants, professeurs, chercheurs). Ce type d'association peut réunir des scientifiques en fonction d'une discipline, celle-ci pouvant être liée au développement. Ainsi, l'association toulousaine Savoir et Développement veut réunir tous les immigrés marocains compétents dans ce domaine ; son site est hébergé par le serveur de l'université de Pau⁷. Il existe aussi des sites étudiants, tel celui du cercle des étudiants marocains de Grenoble⁸. En comparaison, les autres types d'associations marocaines sont beaucoup moins visibles sur le réseau. Les plus grandes sont certes présentes, comme Migrations et Développement, qui possède son propre site web⁹ même si certaines pages sont en construction (celle sur les associations partenaires, par exemple). À l'inverse, Immigration Développement Démocratie (IDD) ne possède pas de site spécifique, contrairement à l'ATMF¹⁰ de laquelle elle est issue. De même, la Coordination des Associations de Développement du Souss (CAD-Souss) n'a pas non plus de site, du fait de sa création récente (1999). Mais ce sont chez les petites associations qu'Internet peut être le plus efficace en terme de visibilité. Il est d'ailleurs intéressant de

⁷ <http://www.univ-pau.fr/ASSO/SavDev>

⁸ <http://www.ifrance.com/cema>

⁹ <http://www.migdev.org>

¹⁰ <http://www.atmf.org>

remarquer que la majorité des associations ayant un site web ou une page perso ont également un projet de développement local. Grâce à cette présence sur le réseau, l'association peut faire connaître son projet et gagner de nouveaux soutiens humains et financiers. Par exemple, le site web de l'association Lyon Tizy Amitié¹¹ est structuré autour des différents projets appelés « actions de soutien au développement socio-économique du Maroc » : l'organisation de chantiers de jeunes, l'envoi de matériel scolaire et médical, la création d'une bibliothèque. Les photos publiées rendent le propos plus concret ; on y trouve aussi la liste des partenaires de l'association et parfois un lien hypertexte vers le site web du partenaire en question. Quant aux associations qui n'ont pas de site, elles peuvent toujours mettre une adresse e-mail à la disposition du public, des partenaires et des bailleurs de fonds. Pour finir, insistons sur le double rôle d'Internet : à la fois dans la construction de ces espaces sociaux transnationaux et dans leur fréquentation par les individus et les groupes. Dans le cas d'un projet associatif impliquant deux pays, deux espaces nationaux, l'outil Internet se révèle de plus en plus nécessaire, voire indispensable, même s'il n'est pas toujours accessible aux associations.

Pour conclure cette première partie, j'aimerais aborder un troisième et dernier point. Nous avons dit que le rôle des immigrés dans le développement local n'était pas de même nature selon que ce rôle était une agrégation de comportements individuels ou un projet porté par une association. Nous avons ensuite vu que ces associations se tenaient informées de la situation au pays d'origine grâce aux retours annuels, grâce aux flux d'informations circulant dans l'espace social transnational franco-marocain (rien n'a été dit sur le rôle des télévisions satellitaires). Enfin, nous venons de voir quel profit ces associations peuvent tirer des outils modernes de communication transnationale, comme Internet, pour promouvoir leurs projets. Il manque pourtant un maillon dans cette chaîne, qui favorise lui aussi la réalisation des projets associatifs de développement local : ce maillon, c'est la société civile du pays d'origine, ce sont les associations marocaines, qui seraient aujourd'hui au nombre de 20 000 environ. Elles sont l'un des cinq acteurs de l'espace social transnational (énumérés plus haut). Et, de fait, leur naissance et leur multiplication correspondent aussi à la naissance et à la multiplication de projets de développement local. Chacun de ces projets mentionne le rôle qu'elles ont à jouer, de sa mise en œuvre à son évaluation. C'est même parfois l'association d'immigrés qui incite la population

¹¹ <http://soulasaidamanine.free.fr>

locale au Maroc à créer une association pour conduire le projet avec elle : c'est la règle depuis le départ pour chaque projet de l'association Migrations et Développement, et ce modèle est suivi par de nombreuses autres associations. Le cas inverse existe aussi d'associations marocaines qui sont à l'origine du projet : dans l'exemple de l'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne (ACMSB, déjà citée), c'est la présidente de l'association du Maroc qui a rencontré, pendant une conférence en France, les membres de l'ACMSB et les a incités ensuite à monter un « projet d'échange social et solidaire ».

Voilà pourquoi il faut rappeler que l'espace social transnational est constitué de plusieurs champs d'action et que les premiers d'entre eux sont constitués par les réseaux d'entrepreneurs et les réseaux associatifs. On peut ainsi parler, à propos du développement, de la naissance d'un champ associatif transnational, même embryonnaire, où se rencontrent les acteurs associatifs issus des deux pays. Les associations d'immigrés sont donc au cœur de la dynamique transnationale, d'autant plus quand elles s'occupent de développement local. Mais le transnationalisme n'est pas un phénomène homogène, bien au contraire : les liens entre les acteurs qui le composent sont de taille et de densité différentes ; certains secteurs, comme la recherche scientifique, s'engagent avant les autres dans une dynamique transnationale. Celle-ci n'efface ni les inégalités économiques, ni les hiérarchies sociales, elle peut même les renforcer. Enfin, le transnationalisme n'est pas un nouveau cadre d'action qui viendrait se substituer aux relations internationales entre États, même s'il les modifie en profondeur. Les deux États concernés ici, la France et le Maroc, restent des acteurs importants, ne serait-ce qu'au niveau juridique et politique.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET FAVORABLE DE LA STRUCTURE DES OPPORTUNITÉS POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Pour désigner le degré d'incitation qu'ont les individus et les groupes à agir dans un certain domaine, les sociologues utilisent le terme de structure des opportunités politiques. Elle se définit comme les dimensions du contexte politique qui peuvent fournir des incitations à l'action collective en changeant les espoirs des individus quant à son succès ou son échec¹². Ainsi, concernant le rôle des

¹² Définition inspirée de Tarrow Sidney, 1998, *Power in movement. Social movements and contentious politics*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 76-77.

associations d'immigrés dans le développement de leur pays d'origine, les opportunités politiques se sont améliorées ces dix dernières années, tant en France qu'au Maroc. Bien sûr, beaucoup de choses n'ont pas changé : en France par exemple, au niveau juridique, les droits civiques des immigrés (vote, fonction publique, etc.) n'ont pas évolué, la liberté associative existe depuis 1981, la double nationalité est permise depuis plus longtemps encore, la délivrance restrictive des visas rend très difficiles les allers-retours pour mener à bien un projet associatif, etc. Mais quelques éléments du contexte politique ont tout de même changé et j'en détaillerai trois : le premier se rapporte à la France, le second au Maroc et le troisième aux organisations internationales, notamment à la Banque Mondiale.

Le rôle des immigrés dans le développement de leur pays d'origine n'est devenu que très récemment un objet de politique publique en France. Cette reconnaissance officielle date de 1997-1998, avec l'apparition d'un Délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales. Ce poste fut créé par circulaire du 24 avril 1998 sans délégation correspondante : son premier titulaire, Sami Naïr, fut surtout chargé de rédiger un rapport de mission sur la question¹³. Celui-ci précise la différence entre le « codéveloppement » et la coopération au développement en invoquant, dans le cas du codéveloppement, le principe de « solidarité contraignante » entre les deux États : en clair, le soutien à des projets de développement, y compris ceux portés par les immigrés, se fait dans une double perspective : la maîtrise des flux et le contingentement des migrations potentielles. Le codéveloppement est donc un des volets de la nouvelle politique migratoire de la France (avec la loi Guigou sur la nationalité et la loi Chevènement sur l'entrée et le séjour des étrangers). Le premier point à souligner est que, avec ce rapport, le thème des liens entre les migrations et le développement figure dans l'agenda politique institutionnel et, plus largement, dans l'espace public puisque ce rapport va susciter de nombreuses réactions. Ce thème semble enfin sortir des cercles de spécialistes du développement. Le deuxième point important est la reconnaissance du rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine : le rapport conseille de détacher le soutien de leurs projets de la question du retour définitif en instaurant plus de mobilité pour ces personnes,

¹³ NAÏR Sami, 1997, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée au flux migratoires*, Mission interministérielle Migrations / Codéveloppement, Ministère des Affaires Étrangères, Paris.

contrairement à ce qui avait été fait précédemment¹⁴. Enfin, le troisième point est la volonté affichée de « soutenir et renforcer l'action du mouvement associatif », c'est-à-dire, d'une part, de sensibiliser les organisations de solidarité internationale à ce thème et, d'autre part, de structurer les associations de migrants. Ces trois points font du rapport un élément qui semble améliorer la structure des opportunités politiques pour les projets de développement initiés par les associations d'immigrés.

Toutefois, certaines limites sont vite apparues. Les associations intéressées par le processus engagé et l'aide financière de l'État ne sont toujours pas présentes ni représentées dans les deux institutions qui conduisent ce processus, le Haut Conseil à la Coopération et surtout la Commission de Coopération et de Développement : celle-ci est un organisme paritaire qui réunit les pouvoirs publics et les Organisations de Solidarité Internationale (OSI). Le plus gênant est que le rapport prévoyait que ce soient ces OSI qui sélectionnent les associations de migrants capables de mener un projet dans le cadre du codéveloppement. Dans les faits, 750 Organisations de Solidarité Issues de l'Immigration (OSIM) ont été identifiées pour 32 pays et selon deux critères : celui de leur appartenance à un territoire, de leur inscription géographique (village, région, etc.) et celui de leur composition (jeunes, femmes, etc.). Mais pour la sélection finale, il restait le danger de la cooptation et du patronage des OSIM par les OSI¹⁵. Enfin, Sami Nair a quitté son poste en juin 1999 après son élection au parlement européen et il n'a pas été remplacé. De ce fait, les opportunités offertes par ce rapport et ce nouveau Délégué furent très provisoires et ses suites se font attendre. Parmi elles, nous pouvons noter la naissance, en mars 2002, du FORIM, une plateforme nationale composée d'une quarantaine d'OSIM qui a pour but de faciliter le dialogue avec les administrations françaises concernées (MAE, FASILD, DPM, politique de la ville, etc.).

Le deuxième élément qui a amélioré la structure des opportunités politiques concerne le Maroc : c'est l'explosion de la vie associative, du nombre d'associations, de leurs actions. Nous avons déjà évoqué cet aspect en fin de première partie. La conséquence positive

¹⁴ « Dans cette nouvelle perspective, c'est la pertinence du projet présent par le migrant qui conditionne l'éligibilité au financement, indépendamment de l'option prise quant au retour », (Nair, *op. cit.* : 19).

¹⁵ Christophe Daum, auteur de l'inventaire des OSIM pour le CCD, a rendu compte de ces dangers à plusieurs reprises. Lire notamment l'article en ligne, « Les migrants, acteurs du développement : une reconnaissance qui tarde à voir le jour », septembre 1999, <http://www.globenet.org/aitec/contributions/migrants.htm>

pour les associations d'immigrés est la multiplication des partenaires possibles sur place, donc de meilleures chances pour le projet d'aboutir et d'être viable. De plus, les domaines d'intervention des associations au Maroc se sont étendus ces dernières années : droit, santé, environnement, scolarisation, aide sociale, etc. Nous pouvons nous demander ce qui a retardé la naissance de toutes ces associations, alors qu'une législation libérale en la matière existe depuis 1958¹⁶. Ces raisons sont essentiellement politiques : le poids du système partisan et syndical, le consensus national autour de la reconquête du Sahara occidental, la répression sévère des oppositions et les faiblesses d'une culture de l'action collective sont des facteurs qui peuvent expliquer le nombre plutôt faible d'associations créées dans les années 1960 et 1970. Ce n'est que dans les années 1980, avec la crise économique, le programme d'ajustement structurel de 1983 et le repli de l'État du domaine social, que l'on assiste à l'émergence de nombreuses associations. Elles se renforceront et gagneront en indépendance dans les années 1990, lorsque le processus démocratique sera vraiment engagé. Car le champ associatif qui émerge au Maroc est inséparable de la démocratisation de la société, de l'État, des institutions. Celle-ci se manifeste, par exemple, par la création d'organes de consultation, composés en partie d'associations, comme le Conseil consultatif des droits de l'homme créé en 1990 ou le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir lancé en 1992 (et éteint en 2000). La démocratisation passe aussi par l'organisation d'élections les plus transparentes possibles, elle passe par des poursuites judiciaires engagées contre les élus soupçonnés de corruption, etc. Mais au-delà des modalités d'élection, la démocratisation se signale dans la société, par l'ouverture de débats publics, par le fait de questionner les lois. Cette dimension sociale concerne particulièrement les

¹⁶ Dahirs instituant le Code des Libertés Publiques, le 15 Novembre 1958. L'association est définie comme étant « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices ». (art. 1^{er} du Titre I) Les objectifs de l'association ne doivent pas être « contraires aux bonnes mœurs » ni porter « atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchique de l'État » (art. 3). Dans une optique libérale, le régime de la déclaration préalable est préféré à celui de l'autorisation (art. 5). Cette déclaration, adressée à l'autorité administrative locale (gouverneur, pacha, caïd) et au procureur du Roi qui siège au tribunal de première instance, doit comporter le nom, l'objet, les membres fondateurs, le siège, la liste des dirigeants. En échange, un récépissé est remis à l'association après un délai variable. Comme en France, l'association peut rester en justice et acquérir des biens et de l'argent nécessaires à son fonctionnement. Celles qui reçoivent des subventions privées ou publiques doivent tenir une comptabilité (art. 32). La dissolution peut être volontaire, discrétionnaire, judiciaire (art. 7), notamment lorsque l'association exerce une activité autre que celle prévue dans ses statuts.

associations, qui sont appelées à jouer le rôle que les partis ne savent pas ou plus jouer, le rôle d'animation de l'espace public et de résolution des problèmes sociaux. Cette nouvelle opportunité pour les associations d'accroître leur rôle est confirmée dans de très nombreux discours royaux, notamment les discours traditionnels du 30 juillet (fête de la jeunesse) et du 20 août (anniversaire du Roi). Ainsi, lors du discours du 20 août 2000, le Roi appelait « les autorités publiques, les collectivités locales et l'ensemble des organismes publics et privés à établir avec cette société civile toutes les formes de partenariat et à lui fournir toutes sortes d'aides ». Cette reconnaissance royale est un appui moral important pour les associations qui, sur le terrain, rencontrent des difficultés.

Les associations ont gagné en importance quantitative, elles ont élargi leurs champs d'intervention, certaines sont présentes dans des organes consultatifs, elles sont reconnues et soutenues en haut lieu ; de plus, elles sont à la pointe des questions qui agitent la société marocaine, comme la réforme du statut de la femme ou la situation des prisonniers politiques. Mais ces nouvelles opportunités politiques ont leurs limites, leurs contreponds : nous en évoquerons quelques-uns ici. Les deux premiers proviennent du droit associatif.

L'État marocain conserve deux armes pour contrôler les associations (sans parler des contraintes légales quant à leurs objectifs) : le régime de la déclaration préalable n'impose aucun délai à la remise du récépissé, donc l'autorité administrative peut jouer avec le temps ; la deuxième arme est l'octroi du label d'utilité publique. Ce label, qui existe aussi en France, a encore plus d'importance au Maroc : sans lui, impossible de recevoir des dons, des legs ou des subventions publiques. Quand il est question de développement local, cela peut poser des problèmes sérieux. Par exemple, l'ACMSB, déjà citée, a obtenu un car gratuitement de la part d'une société de transport régional. Ce car était destiné, dans le projet, au Maroc, pour une utilisation entre les villages, voire comme bibliothèque mobile. Pour cela, il devait être donné à l'association partenaire au Maroc, Famille et Environnement. Mais celle-ci n'ayant pas le label d'utilité publique, elle n'a pas pu acquérir le car en son nom et aurait dû passer par le Croissant Rouge marocain. Au fil du temps, cette partie du projet a donc été abandonnée. Le label d'utilité publique permet aussi d'avoir une capacité juridique plus importante et, surtout, d'obtenir la qualité représentative, qui est indispensable pour siéger aux conseils consultatifs tel que celui relatif aux droits de l'homme, déjà cité. C'est dire que l'État possède ici un outil très efficace pour sélectionner ces interlocuteurs. Car cette reconnaissance est accordée (et retirée) par dahir, à l'issue d'une enquête administrative sur les buts et les moyens de l'association. Sont susceptibles

de devenir d'utilité publique les associations culturelles, sociales, sportives et de bienfaisance. Mises à part ces deux armes juridiques, il existe aussi celle de l'institutionnalisation : par exemple, de nombreuses associations de développement sont en fait créées par des élus locaux, des notables, puis utilisées pour asseoir leur influence, sans avoir de projets efficaces sur le long terme et sans faire participer la population locale.

Les nouvelles opportunités offertes aux associations au Maroc sont donc plus limitées qu'il n'y paraissait d'abord. En conséquence, les associations d'immigrés marocains qui veulent conduire un projet de développement local peuvent s'appuyer, au Maroc, sur un tissu associatif vivant, dynamique et diversifié. Elles trouvent des partenaires nombreux, mais qui ne disposent pas d'une capacité juridique suffisante ou de moyens matériels à la hauteur de leurs ambitions. Ce déséquilibre dans les relations transnationales entre les associations m'a amené à formuler l'hypothèse suivante : l'explosion de la vie associative au Maroc n'est pas seulement une cause ou une conséquence du processus de démocratisation, mais elle s'inscrit dans un contexte international, voire mondial. Ce contexte, ouvert dans les années 1980, est favorable au désengagement de l'État de certains domaines et à son remplacement par l'initiative privée, que celle-ci soit commerciale et portée par les entreprises, ou qu'elle soit coopérative ou caritative, c'est-à-dire qu'elle émane des associations. Développons un peu cette hypothèse, avant de passer ensuite à l'examen de facteurs plus spécifiquement français.

Dans un article récent intitulé *Le pidgin de la société civile*, J.-F. Bayard constatait qu'« il n'est plus une politique en matière de développement qui n'associe d'une manière ou d'une autre cette fameuse société civile »¹⁷. Il suffit de lire des déclarations de responsables de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International pour se rendre compte de la place qui y est réservée aux associations et aux partenariats entre elles et les institutions ou les entreprises. Ces organisations internationales font mine de croire en la complémentarité du Marché, de l'État et les associations. Elles font mine d'adopter un modèle d'économie plurielle, composée des trois mains de l'échange marchand, de la redistribution par l'État et de la solidarité non lucrative. Le problème est que, dans la réalité, la tendance est à l'écrasement de ces deux dernières logiques par la première, celle du Marché. En fait, au Marché revient l'essentiel de la production et de la distribution des biens et services, à l'État revient le reste des

¹⁷ BAYARD Jean-François, 2001, « Le pidgin de la société civile », *Alternatives économiques*, n° 190, mars.

activités, régaliennes ou peu lucratives. Et les associations s'occupent des victimes du Marché et des carences de l'État, ce que l'on appelle parfois le « tiers-secteur ». Ce modèle n'est donc pas exactement celui de la démocratisation, puisque les représentants élus démocratiquement au Parlement (ou ailleurs) perdent de leur pouvoir au profit d'associations qui, elles, ne sont ni élues ni représentatives (ou en tout cas moins que les élus au suffrage universel). On peut objecter que grâce au désengagement de l'État, la participation des citoyens est plus importante et que cela favorise la démocratie. Oui, sans doute : mais la satisfaction des besoins sociaux ne serait-elle pas mieux remplie par l'État ? Enfin, la dernière question posée par ce contexte idéologique international a trait à la nature des associations. Si pour mener leurs projets de développement local, elles doivent avoir des partenariats avec les institutions financières internationales ou avec l'État national, est-ce que ces associations ne perdent pas l'essentiel de leur nature : leur rôle de contre-pouvoir, de diffusion de nouvelles valeurs, de porteuses de projets de société alternatifs ? La question se pose aussi en France, avec le débat sur le rôle des associations dans le domaine économique et social. Peuvent-elles articuler une activité gestionnaire, être des « pompiers sociaux » tout en ayant des revendications politiques, une parole publique écoutée ? La réponse est plutôt négative si on regarde les tendances de fond du champ associatif français, tels que la professionnalisation des militants, le recours croissant à l'expertise pour être reconnu comme interlocuteur valable.

La manière dont les associations d'immigrés marocains sont insérées dans le champ associatif français est donc un élément important à prendre en compte, y compris en matière de développement local au pays d'origine. De même, l'urgence sociale, c'est-à-dire l'existence de besoins non satisfaits chez les immigrés marocains en France, détermine aussi la probabilité qu'ont ces associations de conduire ou pas des projets au pays d'origine.

LES CONSÉQUENCES DU MODE D'INSERTION DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRÉS MAROCAINS DANS LE CHAMP ASSOCIATIF FRANÇAIS

Nous avons déjà dit que les associations rassemblant des immigrés marocains étaient au maximum 600 en France. Nous ne pouvons pas encore en faire une typologie, ni donner le pourcentage de celles qui s'occupent de développement local. Dans cette dernière partie, nous examinerons deux dimensions de l'insertion de ces associations dans le champ associatif français : la première est la dimension inter-

associative, qui touche au problème des réseaux de soutien associatif, au « capital social » des militants, à la notoriété des associations et à leur accessibilité aux financements spécifiques au développement local. Puis nous verrons, assez brièvement, les atouts et les faiblesses internes des associations d'immigrés marocains, en utilisant notamment le concept de « répertoire d'action collective » (Olson, 1966).

L'existence de partenaires associatifs est indispensable aux projets de développement local, et cela à toutes ses étapes. Au niveau du financement, l'association doit d'abord évaluer le coût de son projet puis démarcher les bailleurs de fonds. Les associations partenaires sont très utiles dans ce démarchage. Elles peuvent connaître davantage les circuits de financement, les manières d'évaluer les dépenses futures et de construire un budget prévisionnel. En ce qui concerne le développement, un problème spécifique se pose pour la France. Selon un rapport du Centre de développement de l'OCDE¹⁸, les associations d'immigrés qui veulent obtenir un financement de la part du ministère de la Coopération doivent obligatoirement passer par une association composée de Français, c'est-à-dire de type OSI. Cela renvoie à ce qui a été dit sur la structure des opportunités politiques et au fait que les OSI dominent le marché du développement local. Le même rapport de l'OCDE constatait que les OSI n'étaient souvent que des soutiens très ponctuels aux associations de migrants, qu'elles étaient avant tout des intermédiaires pour obtenir un financement. Selon ce rapport, elles ne chercheraient pas à solliciter les compétences associatives propres aux immigrés, que nous évoquons en conclusion. Les OSI exerceraient donc une sorte de patronage sur les associations d'immigrés.

Outre cet aspect, quels sont les critères d'éligibilité aux financements ? Pour répondre, je vais me baser sur l'expérience de l'ACMSB (déjà citée) et exposer les divers motifs de refus à ses demandes de subvention : pour la Région, le Maroc n'était tout simplement pas éligible au titre du Fonds régional de développement humanitaire ; le Département déclarait ne rien pouvoir faire car il aidait déjà la ville d'Agadir ; le Département voisin, lui, aidait Rabat, alors que le projet se situait à Oujda (Oriental) ; pour la Préfecture, les financements

¹⁸ LIBERCIER Marie-Hélène et SCHNEIDER Hartmut, 1996, *Les migrants, partenaires pour le développement*, Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 82 p. : « Les législations favorisent les structures nationales en tant que partenaires de la coopération. En France, par exemple, les associations d'immigrés devraient pouvoir bénéficier pour leurs projets des financements accordés par le Ministère de la Coopération. Or, elles doivent passer par l'intermédiaire d'ONG françaises pour obtenir de tels cofinancements » (p. 59).

d'échange et de voyage étaient hors du champ des subventions ; le Fonds d'Action Sociale affirmait lui aussi « ne pas vouloir payer de voyages aux travailleurs sociaux » (ce qui n'était d'ailleurs pas l'objet du projet en question). Voilà pour les bailleurs de fonds institutionnels. Quant aux sponsors privés, moins sollicités dans cet exemple, certains ont aussi répondu négativement. Par exemple, le Club des partenaires (groupe de chefs d'entreprises) préfère financer la formation professionnelle plutôt que la vie associative. Les agences bancaires locales apporteront la même réponse. Sans doute le projet de l'association en question était mal ficelé, peu professionnel. Sans doute y a-t-il eu concurrence entre différents projets associatifs, tel pays, telle ville étant provisoirement mieux lotie que les autres. Mais certains organismes sollicités mettaient aussi en avant une autre condition pour financer un projet : que celui-ci soit autofinancé à hauteur de 50 %. Un tel montant est très difficile à atteindre pour les petites associations, celles qui agissent principalement à l'échelle du quartier, qui ont très peu de notoriété et qui ne rassemblent qu'une trentaine de membres actifs.

Dans ces conditions, les associations partenaires sont indispensables : elles peuvent aider à monter un spectacle, un événement culturel dont les bénéfices serviront à alimenter le projet de développement de l'association. Elles peuvent aussi faire (faire) des dons. Ce fut le cas avec l'association déjà citée, l'ACMSB, puisque l'association OSF (Orthopédie sans frontières) lui donna du matériel médical ; de même, le car offert par une société de transport à l'ACMSB était originellement destiné à OSF. Mais le rôle du partenaire va bien plus loin que cela, surtout lorsqu'il s'agit de projets de grande envergure, comme l'accès à l'énergie. L'exemple, parmi tant d'autres, d'une association de Marocains du département du Haut-Rhin démontre l'importance cruciale que peuvent avoir les associations partenaires. Elle s'appelle Migrations et co-développement Alsace (MCDA) et existe depuis 1995. Dès le début, elle a initié la création d'une association dans le village, qui recense les besoins sur place et assure la promotion du projet et des énergies individuelles. Mais, outre ce relais local au Maroc, l'association MCDA a établi des contacts avec les associations françaises de développement, telle que le CCFD de Mulhouse. Elle a aussi créé des liens entre les scouts de Strasbourg et ceux de deux villes marocaines (Marrakech et Khouribga) qui ont construit un pont sur place et séjourné chez les uns et les autres. Le partenaire le plus important côté marocain fut l'Office National de l'Électrification sans qui la pose de 130 panneaux solaires aurait été très difficile. Ce court exemple montre que l'insertion dans le champ associatif français répond à deux types de besoins des associations d'immigrés marocains : le besoin d'être conseillées, aidées

dans le montage de projet, la recherche de financement, le choix d'une démarche en matière de développement ; et le besoin d'ajouter une dimension plus humaine au projet, avec l'organisation d'échanges entre les deux sociétés civiles, les deux champs associatifs. Ce second besoin affirme la dimension culturelle, ou interculturelle, de ce type de projets. Ces échanges entre les associations des deux pays sont d'ailleurs un thème qui figure sur l'agenda politique euro-méditerranéen depuis la déclaration de Barcelone de 1995, dans laquelle les 27 États signataires s'engageaient à « favoriser les échanges entre les sociétés civiles ».

Le second point à préciser concernant cette insertion dans le champ associatif français est l'importance du contexte local, de la ville, de la région où intervient l'association. Les travaux de Hassan Bouseffa (2001)¹⁹ sur les associations d'immigrés marocains dans 4 villes européennes ont montré que leurs domaines d'intervention étaient en partie déterminés par les politiques publiques nationales et par les données politiques locales. Voici la répartition des associations enquêtées selon leur domaine d'intervention, telle qu'elle a été publiée dans la thèse de H. Bouseffa (Cf. tableau 2). Les personnes interrogées à Anvers, par exemple, sont une majorité (8/15) à s'occuper avant tout de lutte contre le racisme. Selon l'auteur, cela peut s'expliquer par le poids électoral de l'extrême droite dans cette ville. Autre exemple, à Lille, où les domaines d'intervention des Marocains interrogés sont d'abord la jeunesse et le logement, qui sont des axes importants de la politique de la ville. Ces trois thèmes (lutte contre le racisme, jeunesse, logement) sont ceux qui semblent les plus présents dans l'action associative des immigrés marocains, avec l'emploi et la situation politique dans le pays d'origine. Ce thème, auquel se rattache le développement local, représente 10 % du total des réponses. Il faut donc remarquer que ce tableau indique l'extrême dispersion des domaines d'intervention des associations. Aucun thème ne domine réellement, sinon celui des « questions relatives aux immigrés » dont deux tiers des associations déclarent s'occuper.

Outre les facteurs proprement politiques déjà évoqués, cette dispersion s'explique par des indicateurs classiques tels que le statut économique ou la date d'arrivée dans le pays. Le niveau de ressources économiques influe évidemment sur la capacité de l'association à monter des projets à une échelle plus vaste que celle du

¹⁹ BOUSETTA Hassan, 2001, *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case study of Moroccans in four european cities*, Bruxelles, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université catholique de Bruxelles.

Tableau 2 : Spheres of mobilisation of the selection of Moroccan key-respondents in Antwerp, Liège, Utrecht, and Lille (1995-1999)

	ANTWERP	LIÈGE	UTRECHT	LILLE	TOTAL
Overall immigrant-related issues	N°: 1 / 2 / 6 / 7 / 8 / 11 / 12 / 13 / 14	N°: 1 / 5 / 6 / 13 / 14 / 15	N°: 1 / 3 / 5 / 6 / 7 / 8 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14	N°: 1 / 2 / 5 / 6 / 7 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15	36
Homeland politics	N°: 1 / 9 / 14	N°: 1 / 4 / 5 / 9	N°: 1 / 3 / 5 / 6 / 8 / 10 / 13	N°: 1 / 2 / 3	17
Employment	N°: 11 / 14	N°: 1 / 8 / 11 / 14	N°: 6 / 7 / 8 / 11 / 12 / 13 / 14	N°: 1 / 3 / 12	16
Education	N°: 2 / 3 / 12	N°: 2 / 7 / 10 / 13	N°: 1 / 7 / 8 / 11 / 12 / 13 / 14	N°: 4 / 7	16
Youth	N°: 2 / 3 / 5 / 12	N°: 12	N°: 3 / 7 / 11 / 13 / 15	N°: 7 / 8 / 9 / 13 / 14 / 15	16
Anti-racism	N°: 1 / 2 / 6 / 7 / 8 / 11 / 12 / 14	N°: 1	N°: 7 / 11 / 13 / 15	N°: 2 / 11 / 15	16
Gender	N°: 4 / 11 / 12	N°: 1 / 2 / 8 / 11	N°: 2 / 7	N°: 5 / 6	11
Culture	N°: 2 / 4 / 6 / 7	N°: 1	N°: 3 / 7 / 10 / 11 / 13	—	10
Housing	N°: 15	N°: 12	N°: 7 / 11 / 13	N°: 5 / 6 / 8 / 13	9
Islam and Arabic language	N°: 3 / 10 / 14	N°: 4 / 10	N°: 5 / 14	N°: 4 / 7	9
Amazigh language and culture	N°: 5	N°: 3	N°: 3 / 4 / 7	—	5
Other	N°: 8 / 9	N°: 9	N°: 1 / 9	N°: 10	6
Total	43	30	58	36	167

Source : Boussetta (op. cit. : 266). Les numéros sont ceux des différents entretiens.

quartier ou de la ville. Le caractère transnational des projets de développement local implique de posséder des fonds propres et d'obtenir des subventions, provenant notamment des institutions locales, nationales ou européennes²⁰. Là encore, une bonne insertion dans le champ associatif du pays peut aider l'association à pallier la faiblesse de ses ressources. L'Association culturelle marocaine du Sillon de Bretagne (ACMSB), déjà citée, est l'exemple d'une petite association de quartier, composée de primo-arrivants, pour la plupart des ouvriers à la retraite. Face à l'échec d'une quarantaine de demandes de subventions, elle a fait appel à Washma, une autre association d'immigrés marocains, située en centre-ville et composée en partie de jeunes informaticiens : cette association lui a fait don de plusieurs micro-ordinateurs, qui ont ensuite été envoyés au Maroc, par container. Reste que, face à une situation économique difficile, les associations issues de l'immigration orientent d'abord leurs activités vers le domaine éducatif, social et économique. Les projets de développement ne seraient alors réservés qu'à une minorité d'immigrés, une élite en quelque sorte, à ceux qui ont le capital économique et humain nécessaire à la réalisation de ces projets. Ceci n'est qu'une hypothèse que la suite de ma recherche me permettra de vérifier. Par contre, il est clair que des capitaux économiques et humains faibles peuvent être compensés par un capital social fort (mais pas l'inverse). Le « capital social » désigne ici les ressources collectives et individuelles tirées des relations sociales directes et symboliques, ces relations étant basées sur une communauté d'intérêts, d'obligations, d'attentes et de normes. Autrement dit, des relations denses et suivies avec d'autres associations amies, qu'elles soient franco-françaises ou composées d'immigrés, sont autant d'atouts pour l'association qui souhaite construire un projet de développement local.

Mieux encore : ce fameux « capital social », parce qu'il comprend aussi les relations avec la société d'origine, est l'une des principales justifications d'une reconnaissance des immigrés comme acteurs du développement. Cette idée peut se résumer ainsi : les immigrés connaissent mieux que quiconque la société de départ, ses valeurs traditionnelles, ses normes sociales, son fonctionnement, etc. ; de plus, ils ont acquis en migration des compétences nouvelles, qui

²⁰ Au sujet de la dimension européenne des associations d'immigrés marocains, voir : NEVEU Catherine, « Citoyenneté et racisme : exception et complémentarité britannique », 1994, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, n° 1, pp. 95-107 ; WITHOL DE WENDEN Catherine, « Associations civiques et construction européenne », communication au colloque *Migrations et vie associative. Entre mobilisations et participation*, organisé par le Fonds d'Action Sociale le 8 octobre 2001 à Paris (Actes à paraître).

peuvent être associatives, comme le montage et l'animation d'un projet, ou plus professionnelles, comme la maîtrise d'une technique particulière ; ces savoir-faire s'accompagnent d'une compétence dite « interculturelle », celle d'articuler (au moins) deux espaces de références, deux systèmes de pensée, deux modes de vie. Dès lors, les immigrés sont mieux placés que quiconque pour participer au développement de leur pays d'origine. Certains travaux ont montré que les projets des OSIM avaient une dimension sociale plus affirmée que les projets des ONG classiques (françaises et marocaines). En outre, ces projets bénéficient en retour à la population d'origine marocaine vivant en France, puisqu'ils sont l'occasion pour elle de prendre conscience d'intérêts communs, de se mobiliser selon des objectifs précis et de se rendre visible de manière positive des deux côtés de la Méditerranée. Enfin, ce type de projets associatifs pourrait contribuer à la construction identitaire des enfants nés en France, en transformant leurs rapports avec le pays d'origine de leurs parents. Sur ce point, les réserves sont de mise, puisque plusieurs associations enquêtées se plaignent justement de la quasi-absence des jeunes générations au sein de ce type de projets.

CONCLUSION

À l'évidence, les facteurs présentés ici ne suffisent pas à expliquer l'émergence du paradigme du développement dans les projets associatifs des immigrés marocains en France. La question des motivations a été délibérément mise de côté, de même que le fonctionnement interne et concret des associations. En fait, cette communication ne visait ni à l'étude de la forme ni à celle du contenu des projets de développement, mais plutôt à la présentation de l'environnement dans lequel ces projets ont émergé : environnement considéré du point de vue du champ associatif français, des institutions nationales et internationales, et du point de vue de l'espace social transnational, espace que la circulation migratoire entre la France et le Maroc contribue à former. Pour conclure, il faut donc insister sur les multiples contraintes qui pèsent sur ce type de projets. À de rares exceptions près, les associations de Marocains en France ne sont pas de grandes associations, que ce soit au niveau des moyens financiers ou de leur capacité à être représentatives. Elles ne sont pas non plus familières avec les questions de développement local, ce qui pose entre autres la question de la reconversion des compétences et des savoir-faire militants. En outre, elles doivent composer avec les acteurs déjà installés sur le marché du développement : les ONG françaises, les autres, mais aussi les bailleurs de fonds, les experts et les autorités compétentes. À ces contraintes du champ associatif

s'ajoutent celles liées aux politiques publiques nationales, qui n'offrent pas le cadre juridique nécessaire à la poursuite des projets portés par les immigrés. Les louanges adressées aux sociétés civiles par les institutions des deux pays ne sont pas toujours suivies de faits concrets.

Face à ces difficultés, l'attrait pour le développement ne semble pas faiblir chez les associations d'immigrés marocains. Un des arguments qu'elles pourraient faire valoir, outre ceux déjà évoqués, serait leur capacité à mobiliser les populations locales dans les deux pays, à fédérer des énergies individuelles aujourd'hui dispersées et, ce faisant, à transformer les représentations collectives liées aux migrations internationales et aux relations entre l'Europe et le Maghreb. En menant des actions de développement dans le pays de départ et à partir du pays d'arrivée, les immigrés marocains se constitueraient peu à peu en tant que « groupe social transnational ». La réussite de leurs actions collectives en faveur du développement leur permettrait d'avoir enfin un statut reconnu et revalorisé dans les deux sociétés.